

# Eurofactor Invoice Discounting (IDS)

## Sans Recours (Avec Assurance Crédit)

Financement de vos factures et protection contre le risque d'insolvabilité :  
la gestion du poste clients reste entre vos mains !

### Pourquoi souscrire ?

#### Pour améliorer votre liquidité

- Jusqu'à 90 % du montant de vos créances disponible immédiatement
- Un financement flexible, le volume de financement croît au même rythme que votre chiffre d'affaires
- Une gestion simplifiée de votre trésorerie grâce à un flux de financement continu
- Une ressource complémentaire à vos lignes bancaires

#### Pour accroître votre potentiel de croissance

- Augmentez votre potentiel de vente en adaptant les conditions de paiement de vos clients nationaux et internationaux
- Bénéficiez de conditions de paiement plus avantageuses auprès de vos fournisseurs
- Augmentez vos capacités d'investissement sans impacter vos lignes de crédit bancaire

#### Pour optimiser votre Bilan

- Optimisez vos ratios financiers (ex. ratio de solvabilité) grâce à la réduction de votre total bilan suite à la cession sans recours de vos créances clients
- Améliorez le rating de votre entreprise (Bâle III)

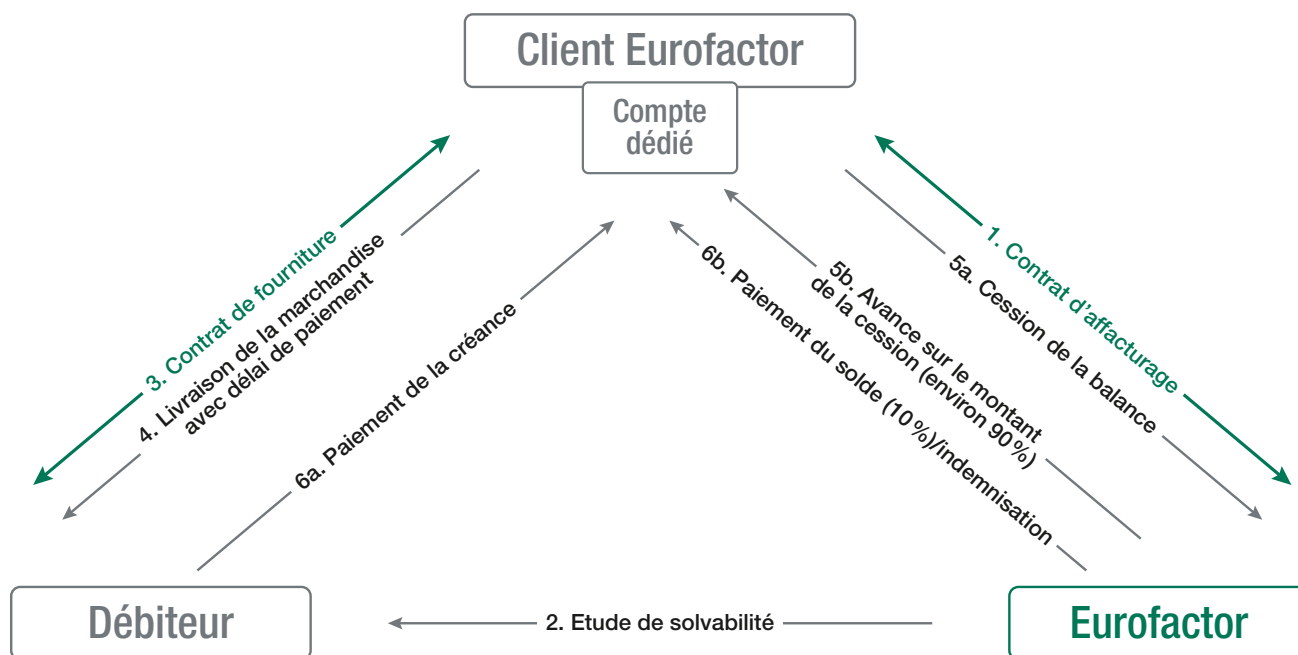
#### Pour sécuriser votre croissance

- Une garantie à 100 % de vos créances à hauteur des limites accordées sur vos acheteurs
- La possibilité de conserver votre assurance-crédit existante
- Un examen régulier de la solvabilité de vos clients
- Grâce à nos partenaires internationaux, la possibilité d'une gestion contentieuse partout dans le monde

#### Une information en continue

- Avec Eurofactor Online (EOL), toute l'information est accessible en ligne
- Des reportings quotidiens et mensuels
- Des courriers d'information réguliers

## Comment cela fonctionne-t-il ?



### Procédure

1. Le contrat Eurofactor Invoice Discounting peut être notifié ou confidentiel. Dans le cas d'un contrat notifié, vos clients (débiteurs) sont informés de l'existence du contrat d'affacturage. Dans le cas d'un contrat confidentiel, ils n'ont pas connaissance que vos créances ont été cédées à Eurofactor.
2. Dès le démarrage du contrat et pendant toute sa durée, la solvabilité de tous vos clients est vérifiée. Parallèlement, une limite de crédit vous est donnée pour chacun d'entre eux. Dans le cas où vous disposeriez déjà d'une assurance-crédit, celle-ci pourra nous être, selon le cas, déléguée et les limites accordées reprises dans la gestion du contrat d'affacturage.
3. Vos créances clients sont assurées à hauteur des limites communiquées. Cela vous permet de contracter sans risque.
4. Il n'y a pas d'impact dans votre comptabilité clients dans le sens où vous continuez à émettre vos factures clients.
5. Nous procédons à l'achat de vos créances et vous versons immédiatement, en moyenne, 90% du montant des créances cédées TVA incluse. Le solde restant n'est pas financé et conservé jusqu'au paiement des factures à l'échéance. Cette « garantie » permet de couvrir les non valeurs éventuelles (avoirs, déductions, escomptes...).
6. Le paiement des factures par vos débiteurs s'effectue sur un compte bancaire ouvert au nom de votre entreprise et nanti au seul usage et bénéfice d'Eurofactor dans le cas d'un contrat confidentiel. Dans le cas, d'un contrat notifié, les paiements de vos débiteurs se font sur un compte dédié Eurofactor. La part non financée vous est versée lors du paiement de l'intégralité de la facture ou bien au moment de votre indemnisation suite à l'insolvabilité de votre débiteur.